

A2S
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
27 RUE DU GENERAL DE GAULLE, 77390 FOUJU
980 125 330 RCS de MELUN

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 1 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier juillet,
A onze heures,
Au siège social de la société,

Monsieur Nicolas MONBILLARD, associé unique et Président de la Société A2S, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social au 27 Rue du General De Gaulle, 77390 FOUJU et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Melun sous le numéro 980 125 330, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- erreur de plume dans le lieu de naissance du Président,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Suite à une erreur de plume, l'associé unique rectifie son lieu de naissance qui est à MELUN, à compter du 1 juillet 2025 et non à CESSON.

En conséquence, le soussigné des statuts a été modifié comme suit :

« LE SOUSSIGNE :

Monsieur Nicolas Olivier MONBILLARD,
Né le 2 avril 1991 à MELUN (77),

De nationalité française,

Demeurant 8 Square des Closeaux, 77240 CESSON,

Marié avec Madame Eolia MONBILLARD, née VITCOQ le 27 octobre 1987 à RIS ORANGIS (91), de nationalité française, sous le régime de la Séparation de biens, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Patricia BENSOUSSAN, notaire à VILLECRESNES-94440 le 14 septembre 2023 préalable à leur union, célébrée à la mairie de CESSON le 16 septembre 2023,

Ci-après dénommé "l'associé unique", »

DEUXIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur Nicolas MONBILLARD

Associé unique

Nicolas MONBILLARD

✓ Certifié par  yousign